

Le 9 septembre 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 9 septembre 2013 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

4 citoyens assistent à l'assemblée.

12 643

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 644

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 ET 19 AOÛT 2013

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les procès-verbaux des séances du 12 et 19 août 2013, tels que déposés aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 645

ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2013

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'août 2013 au montant total de 283 410,64 \$.

ADOPTÉE

12 646

DONS ET SUBVENTIONS

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- | | |
|---|--------|
| ➤ Baseball mineur | 200 \$ |
| ➤ Ressources famille des Basques (fête de Noël) | 250 \$ |
| ➤ Chevaliers de Colomb (mini-gala) | 100 \$ |

ADOPTÉE

12 647

VERSEMENT DE DONS AUX COMPAGNONS DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VIVANT DE TROIS-PISTOLES ET À LA CORPORATION DE LA PISCINE RÉGIONALE DES BASQUES

ATTENDU QUE la Ville a reçu un don de 1 000 \$ de la part de Mme Marie-Marthe Gagnon ;

ATTENDU QUE Mme Gagnon a demandé à ce que ce don soit versé en partie égale aux Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles pour l'organisation d'activités culturelles et à la Corporation de la piscine régionale des Basques ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville autorise le versement d'un don de 500 \$ aux Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles et un don de 500 \$ à la Corporation de la piscine régionale des Basques.

ADOPTÉE

12 648

RAPPORT ANNUEL MUNICIPAL – LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville adopte le rapport annuel 2012 du Service de sécurité incendie tel que déposé par M. Pascal Rousseau, directeur du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

12 649

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE WINTONIAK & MOTARD / ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUE

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles entérine la signature de Me Cindy Lafrenière, greffière, en date du 19 août 2013 acceptant l'offre de Wintoniak et Motard concernant l'assurance des frais juridiques. La prime est de 1 576,00 \$ taxes incluses pour une couverture s'étendant du 28 août 2013 au 27 août 2014.

ADOPTÉE

12 650

CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Trois-Pistoles souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2013-2018;

Pour ce motif,

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : la municipalité de Trois-Pistoles :

- JOIGNE à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 31 décembre 2013.
- AUTORISE le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

12 651

SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX – RÉFECTION DES RUES NOTRE-DAME ET MARTIN

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles demandait des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue Notre-Dame Est et de la rue Martin;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été déposées (taxes incluses) :

Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup	14 488,00 \$
Inspec-Sol	16 946,17 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup., au montant de 14 488,00 \$;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles retienne la soumission de Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup, au montant de 14 488,00 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue Notre-Dame Est et de la rue Martin;

Que : M. Marc Lemay, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles tous les documents requis pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

12 652

**PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS LABORATOIRES
D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP / AMÉNAGEMENT DE TERRAINS
DE SOCCER**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville accepte la proposition des Laboratoires d'expertises de Rivière-du-Loup concernant l'aménagement de terrains de soccer. Le montant soumis pour le l'implantation, le relevé de nivellement et le suivi des travaux est de 5 590,50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12 653

**AUTORISATION SIGNATURE D'UN CONTRAT CIMCO RÉFRIGÉRATION
– ENTRETIEN MÉCANIQUE TOUR DE REFROIDISSEMENT**

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville autorise M. Frédéric Jean, directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, un contrat avec Cimco Réfrigération concernant l'entretien mécanique de la tour de refroidissement de l'aréna Bertrand-Lepage pour un montant de 2 535,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12 654

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Notre-Dame Est pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Notre-Dame Est dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

12 655

MODIFICATION AU BUDGET 2013 OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget modifié déposé à la Société d'habitation du Québec par l'Office municipal d'habitation de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à l'adoption de ce budget modifié;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal approuve le budget 2013 de l'O.M.H. de Trois-Pistoles tel que modifié et accepte de payer la quote-part municipale maintenant évaluée à 34 316 \$ plutôt qu'à 34 112 \$.

ADOPTÉE

12 656

PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN

ATTENDU QUE la MRC des Basques projette d'être partenaire dans une entreprise qui produirait de l'électricité au moyen d'un parc éolien et ce, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

ATTENDU le règlement numéro 206 de la MRC des Basques fixant « avant le 15 septembre 2013 » la date limite pour qu'une municipalité transmette à la MRC une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle elle choisit d'exercer ce droit de retrait (référence : règlement no 206 fixant la participation des municipalités de la MRC des Basques au projet de parc éolien communautaire Bas-Laurentien ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit) ;

ATTENDU QUE ce même règlement numéro 206 établit que la part de la municipalité de Trois-Pistoles représentera 29,576 % de la propre participation de la MRC des Basques dans le projet éolien communautaire Bas-Laurentien;

ATTENDU QUE la répartition établie par ce règlement sera utilisée pour calculer le montant des éventuelles quotes-parts destinées à payer les dépenses relatives au parc éolien, ainsi que tout retour versé aux municipalités locales sur les excédents nets générés par le parc éolien ;

ATTENDU QU'il est rappelé que la MRC des Basques n'assumera aucun risque financier dans ce projet tant qu'il n'y aura pas de contrat garantissant à long terme des revenus provenant d'Hydro-Québec ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

QUE ce conseil de la municipalité de Trois-Pistoles :

- 1) Confirme que la municipalité de Trois-Pistoles participera aux délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Bas-Laurentien ;
- 2) Accepte que la municipalité de Trois-Pistoles se voit attribuer une part de 29,576 % de la participation de la MRC des Basques dans le projet éolien communautaire Bas-Laurentien.

ADOPTÉE

12 657

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 795 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VTT SUR CERTAINES RUES

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 février 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville adopte le Règlement no 795 concernant la circulation des VTT sur certaines rues.

ADOPTÉE

12 658

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 01-01-2013 AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE le 24 juillet 2013, la Ville de Trois-Pistoles et le syndicat des employés municipaux de Trois-Pistoles (CSN) se sont entendus pour le renouvellement de la convention collective échue le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la nouvelle convention collective portera sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les représentants autorisés à signer la nouvelle convention collective;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement;

Que : Le Conseil de Ville entérine ledit projet de renouvellement de la convention collective et autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Marc Lemay, directeur général, à signer la nouvelle convention collective pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 659

SIGNATURE DE LA CONVENTION DES POMPIERS 01-01-2013 AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE le 2 septembre 2013, la Ville de Trois-Pistoles et les pompiers à temps partiel de la Ville de Trois-Pistoles se sont entendus pour le renouvellement de la convention échue le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la nouvelle convention portera sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les représentants autorisés à signer la nouvelle convention de pompiers;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement;

Que : Le Conseil de Ville entérine ledit projet de renouvellement de la convention de pompiers et autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Marc Lemay, directeur général, à signer la nouvelle convention de pompiers pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 660

ADHÉSION AU PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE

CONSIDÉRANT l'existence du programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec qui appuie la création de villes actives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles veut améliorer des ses infrastructures en prévision de favoriser les déplacements actifs et sécuritaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la Ville de Trois-Pistoles en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Ville de Trois-Pistoles désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la Ville de Trois-Pistoles assume le leadership d'une ville active;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles :

- 1- Adhère au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec ;
- 2- Identifie un répondant, M. Frédéric Jean, directeur des loisirs, À pied, à vélo, ville active dans la municipalité ;
- 3- Participe à l'évaluation du programme À pied, à vélo, ville active ;
- 4- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif ;
- 5- Met en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement ;
- 6- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif;
- 7- Trouve des participants, fonctionnaires provenant de diverses divisions (urbanisme, aménagement du territoire, travaux publics, sports) ou élus responsables de ces dossiers, pour assisté à la formation de Vélo Québec.

ADOPTÉE

12 661

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MME SUZANNE BEAULIEU ET M. GILLES RIOUX – 60, RUE JEAN-RIOUX, TROIS-PISTOLES.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Suzanne Beaulieu et M. Gilles Rioux, dont la propriété est sise au 60, rue Jean-Rioux, afin de rendre réputé conforme la construction d'une remise de 14,86 m², dérogeant à l'article 8.2 du Règlement n^o 591 de zonage en portant la somme des superficies des bâtiments accessoires à 11,86% de la superficie du terrain au lieu de 10% tel que prescrit par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE ladite remise respecterait toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage des outils à essence et des bidons de carburant dans le garage incorporé à la résidence pourrait causer un risque pour la sécurité des personnes et occasionner des odeurs dans l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la remise ne créera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accorder la dérogation demandée;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu à l'unanimité;**

De rendre réputé conforme la construction d'une remise de 14,86 m², dérogeant à l'article 8.2 du Règlement n^o 591 de zonage en portant la somme des superficies des bâtiments accessoires à 11,86% de la superficie du terrain au lieu de 10% tel que prescrit par ledit règlement.

ADOPTÉE

12 662

SOUSSIONS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX, D'UNE SURFACE AMORTISSANTE ET L'ACQUISITION D'UN PARCOURS D'EXERCICES SUR MOBILIER URBAIN

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles demandait des propositions par appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de modules de jeux et d'une surface amortissante et pour l'acquisition d'un parcours d'exercices sur mobilier urbain;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été déposées:

- Go-Élan inc.
- Jambette
- Les industries Simexco
- Techsport inc.

➤ Tessier récréo-parc

ATTENDU QUE Les industries Simexco n'ont pas présenté une offre conforme puisqu'elle ne contenait pas tous les éléments prévus à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE Go-Élan n'a pas présenté une soumission conforme puisque tel que prescrit par l'article 1.6 du devis d'appel d'offres la soumission n'a pas été présentée sur la formule fournie à cette fin et que le prix soumis dépassait celui prévu à l'article 3.2 du devis.

ATTENDU QUE tous les autres soumissionnaires se sont qualifiés au niveau de l'analyse qualitative des soumissions en obtenant le pointage suivant, et ce, aux prix suivants:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (AVANT TAXES)	POINTAGE FINAL
Jambette	56 543,50 \$	21.22
Techsports inc.	56 922,12 \$	23.89
Tessier récréo-parc	56 318,26 \$	21.31

ATTENDU QUE suite à l'application des critères de pondération, le comité d'analyse recommande au Conseil d'adjuger le contrat à Techsports.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que: la Ville de Trois-Pistoles retienne la proposition de Techsport, au montant de 56 922,12 \$, plus taxes pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux et d'une surface amortissante et l'acquisition d'un parcours d'exercices sur mobilier urbain;

Que : M. Marc Lemay, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles tous les documents relatifs audit contrat.

ADOPTÉE

12 663

**RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN -
APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.1**

ATTENDU QUE " Les excavations Léon Chouinard Ltée " a présenté le décompte progressif No.1 au montant de 143 356,28 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 31 août 2013 pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin ;

ATTENDU QUE Génivar a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date 31 août 2013 ;

ATTENDU QUE Génivar a recommandé l'approbation du paiement de ce premier décompte progressif ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

QUE : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Les excavations Léon Chouinard Ltée du décompte progressif no. 1 pour les travaux réalisés en date du 31 août 2013 au montant de 143 356,28 \$ (taxes incluses) ;

QUE : Cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt No. 800 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin.

ADOPTÉE

12 664

**RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE LA TAXE D'AFFAIRES
- CENTRE-FEMMES CATHERINE-LEBLOND**

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil avise la Commission municipale que la Ville de Trois-Pistoles appuie la demande de reconnaissance déposée par le Centre-femmes Catherine-Leblond afin d'exempter cet organisme de la taxe d'affaires.

ADOPTÉE

12 665

AUTORISATION SIGNATURE DE L'ÉCHÉANCIER DES VERSEMENTS DE LA SUBVENTION POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville autorise M. Marc Lemay, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, l'annexe H concernant l'échéancier des versements de la convention intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville relativement à l'agrandissement de la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

1. Sécurité pour la circulation à vélo.

M. Jean-Pierre Rioux, maire, explique le renouvellement de la convention collective aux citoyens présents dans la salle. Il tient à remercier M. Marc Lemay, directeur général, pour son travail dans ce dossier et pour le bon climat de travail qu'il maintient au sein de la Ville de Trois-Pistoles.

12 666

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**